

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20240708_044

STATIONNEMENT D'UN CAMION DE LIVRAISON

Le Maire de la commune de VENDEVILLE,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Monsieur Jean GUMEZ – 20 rue de Fâches 59175 VENDEVILLE en date du 8 juillet 2024, par mail.

Vu la demande de stationnement d'un camion de livraison le jeudi 11 juillet à partir de 8h00 devant chez Monsieur Jean GUMEZ – 20 rue de Fâches 59175 VENDEVILLE.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Un camion de livraison est **autorisé à stationner le jeudi 11 juillet 2024 à partir de 8h00 devant le 20 rue de Fâches** 59175 Vendeville.

ARTICLE 2 :

Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit devant le 20 rue de Fâches à Vendeville le 11 juillet 2024.

ARTICLE 3 :

Monsieur Jean GUMEZ sera tenu de poser de part et d'autre du camion de déménagement des panneaux invitant les passants à la prudence.

ARTICLE 4 :

Monsieur Jean GUMEZ sera tenu responsable de tout accident pouvant survenir de par le stationnement du camion de livraison.

ARTICLE 5 :

Monsieur Jean GUMEZ procédera au nettoyage des abords intéressés, dès l'achèvement de l'opération.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté transmis à :

- Monsieur Jean GUMEZ

Fait à Vendeville, le 8 juillet 2024

Le Maire,



Ludovic Proisy
Ludovic PROISY